



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 23 octobre 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (jusqu'au 1.2.1), M. Alain BLESSEMAILLE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.2), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 1.2.1), Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 4.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.1.5)

Etaient absents : Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote :

Mandants : F. PRESSE (à partir du 1.2.1), Y. DELARUE, S. RUTKOWSKI, P. DUCHEZEAU, F. GERDIL-DJAOUAT

Mandataires : A. POULIN (à partir du 1.2.1), M. DONEY, M. FELT, C. LIME, J.L. FOUSSERET

Admission en non-valeur sur créances irrécouvrables

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire	
Budget 2014 et PPIF 2014-2018 Budget Principal Budget Annexe CRR Budget Annexe Déchets	Montant prévu BP 2014 : 50 000€.(Principal)
	Montant prévu BP 2014 : 75 000 € (Déchets)
	Montant prévu BP 2014 : 15 000 € (CRR)
	Montant de l'opération budget Principal : 3 776,82 € Montant de l'opération budget annexe Déchets : 44 636,09 € Montant de l'opération budget annexe CRR : 1 225,50 €

Résumé :

Il est proposé d'inscrire en créances irrécouvrables la somme de **49 638,41 €** couvrant des titres de recettes émis de 2006 à 2014 qui ne peuvent pas à être recouverts par le comptable public.

La trésorerie du Grand Besançon nous a transmis les états des titres irrécouvrables afin qu'ils soient inscrits en non-valeurs.

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banques, employeurs...), poursuites par voie d'huissier de justice et au vu d'un procès verbal de carence.

La ventilation des produits non recouverts s'établit comme suit :

- Budget Principal : **3 776,82 €**
- Budget annexe Déchets : **44 636,09 €**
- Budget annexe CRR : **1 390,00 €**

I. Budget Principal

N° liste	Exercices	Montant
1396120215	2005-2011-2014	3 492,17€
1455630215	2011-2012	284,65 €
	Sous-Total	3 776,82 €

Les inscriptions de titres en non valeurs correspondent à :

- 4 titres non recouverts correspondant à des dépôts au CET des Andiers pour 2 entreprises en liquidation judiciaire (pour 845,80 €),
- 2 créances minimales à 0,01 €,
- 4 titres non recouverts émis après le départ des personnes correspondant à l'occupation en 2011 de 4 familles sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Saône pour un montant total de 2 931 €.

II. Budget Annexe Déchets

N° liste	Exercices	Montant
1331750515	2006-2007-2008-2009-2010- 2011-2012-2013-2014	12 027,83€
1394700215	2009-2010-2011-2012-2013	20 811,01€
1198580815	2012-2013-2014	1 367,35 €
1461250215	2007-2009-2011-2012-2013- 2014	10 429,90 €
	Sous-Total	44 636,09 €

Les titres à inscrire en non valeurs concernent 539 factures de collecte d'ordures ménagères.

Les principales causes de non recouvrement sont les suivantes :

- l'insolvabilité des redevables constatée par des procès-verbaux établis par des huissiers (423 factures pour un total de 43 182,70 €),
- 16 factures concernent 3 redevables en surendettement avec décision d'effacement de la dette pour 1 028,76 € (donc admission en créances éteintes),
- 99 factures sont des créances minimales où le reste à réaliser est inférieur au seuil de poursuite (pour un total de 86,04 €),
- 1 entreprise en liquidation judiciaire (pour un montant de 338,59 €).

III. Budget Annexe CRR

N° liste	Exercices	Montant
1462470215	2011-2012	1 390 €
	Sous-Total	1 390 €

Ce montant correspond à 9 procès verbaux de carence pour 1 390 €.

A noter que 8 élèves ne sont plus inscrits au CRR pour l'année scolaire 2014-2015. Ce qui correspond à un montant de créances de **1 225,50 €**. Il est proposé de refuser d'admettre en non-valeur le montant de 164,50 € car cette somme concerne un élève encore inscrit à ce jour. Le Conservatoire va entreprendre des démarches pour recouvrer cette somme.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'admission en créances irrécouvrables de :

- **3 776,82 € au titre du Budget Principal,**
- **44 636,09 € au titre du Budget Annexe Déchets,**
- **1 225,50 € au titre du Budget Annexe CRR.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
Vice-Président

Préfecture de la Région Franche
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 31 OCT. 2014

CREANCES IRRECouvrABLES 2013 - bureau du 02 octobre 2014

N° DE LISTE	BUDGET CONCERNE	MOTIF DE LA PRESENTATION	NB DE PIECES	TOTAL	EXERCICES ET MONTANTS CONCERNES		TRANCHES DE MONTANT	PRESENTE AU BUREAU DU
1331750515	DECHETS	PV DE CARENCE	147	11 973,93 €	2006	444,32 €		02/10/2014
		RAR INFERIEUR AU SEUIL DE POURSUITE	60	53,90 €	2007	1 021,44 €	177 < 100 €	
					2008	2 142,58 €	100€ < 30 < 1000€	
					2009	2 425,71 €		
					2010	1 292,40 €		
					2011	2 164,33 €		
					2012	2 025,82 €		
					2013	489,99 €		
			2014	21,24 €				
MONTANT TOTAL			207	12 027,83 €	12 027,83			
1394700215	DECHETS	PV DE CARENCE	189	20 811,01 €	2009	451,43 €		02/10/2014
					2010	1 587,93 €	128 < 100 €	
					2011	6 103,11 €	100€ < 60 < 1000€	
					2012	10 404,75 €	1000€ < 1 < 5000€	
					2013	2 263,79 €		
MONTANT TOTAL			189	20 811,01 €	20 811,01			
1198580815	DECHETS	CLOTURE INSUFFISANCE D ACTIF SUR RJLJ	1	338,59 €	2012	642,26 €		02/10/2014
		SURENDETTEMENT	16	1 028,76 €	2013	418,62 €	15 < 100 €	
					2014	306,47 €	100€ < 2 < 1000€	
MONTANT TOTAL			16	1 367,35 €	1 367,35			
1461250215	DECHETS	PV DE CARENCE	87	10 376,00 €	2007	164,47 €		02/10/2014
		RAR INFERIEUR AU SEUIL DE POURSUITE	39	53,90 €	2009	35,50 €	92 < 100 €	
					2011	2 978,15 €	100€ < 34 < 1000€	
					2012	5 122,67 €		
					2013	2 080,04 €		
			2014	49,07 €				
MONTANT TOTAL			126	10 429,90 €	10 429,90			
1462470215	CRR	PV DE CARENCE	11	1 390,00 €	2011	355,50 €		02/10/2014
					2012	1 034,50 €	admettre 1225,50 € et refuser 164,50 €	
MONTANT TOTAL			11	1 390,00 €	1 390,00			
1455630215	PRINCIPAL	CLOTURE INSUFFISANCE D ACTIF SUR RJLJ	2	284,65 €	2011	21,00 €		02/10/2014
					2012	263,65 €	100€ < 2 < 1000€	
MONTANT TOTAL			2	284,65 €	284,65 €			
1396120215	PRINCIPAL	PV DE CARENCE	4	2 931,00 €	2005	561,15 €	2 < 100 €	02/10/2014
		RAR INFERIEUR AU SEUIL DE POURSUITE	2	0,02 €	2011	2 931,00 €	100€ < 5 < 1000€	
		CLOTURE INSUFFISANCE D ACTIF SUR RJLJ	2	561,15 €	2014	0,02 €	1000€ < 1 < 5000€	
MONTANT TOTAL			8	3 492,17 €	3 492,17 €			
MONTANT TOTAL POUR LA CAGB SUR 2013				49 802,91 €				